

MOTIP Waxcoating 1 I

N° comm. : 00136, 00130

Fiche Technique



Évitez la rouille sur votre voiture grâce au revêtement MOTIP Anti-Rust Waxcoating. Le revêtement Waxcoating est résistant aux intempéries, au sel, à l'eau et aux acides et bases faibles. Il offre une excellente prévention contre la rouille et peut être appliqué en couches épaisses.

Qualité & propriétés

- À appliquer avec un pistolet pulvérisateur UBC
- Excellente prévention de la corrosion
- Excellente adhérence
- Résiste aux intempéries
- Résistant au sel, à l'eau, aux acides et bases faibles
- Peut être appliqué en couches épaisses

Données physiques & chimiques

- Base: Cire
- Nom de la couleur:
 - ◊ noir
 - ◊ brun transparent
- Odeur: Caractéristique
- Efficacité: 1,00 L – 2 - 3 m²
- Surfaces: Métal non traité
- Température de fonctionnement minimale: 10 °C
- Température de fonctionnement maximale: 25 °C
- Pression de vapeur: 5/20 bar
- Point d'inflammabilité: 37 °C
- Stabilité de stockage:
 - ◊ 1.5 y
 - ◊ 5 y
- Contenu: 1,00 L

Mode d'emploi

- Avant utilisation, lisez attentivement les instructions sur l'emballage et agissez en conséquence.
- La bombe doit être à température ambiante. Meilleure température de traitement 15 à 25 °C. Avant toute utilisation, agiter la bombe. Pression de service 4 à 5 bar.
- Appliquer le revêtement de cire avec l'épaisseur de couche souhaitée.
- Après utilisation, nettoyer le pistolet pulvérisateur au white spirit.

Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que « déchets spéciaux ».

Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS 200 et TRG 300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

Pour toute autre question technique, appelez notre ligne d'assistance téléphonique au +31 (0) 561 69 44 00 du lundi au jeudi de 9 h à 15 h ou le vendredi jusqu'à 12 h.

À compter du Août 17, 2022 – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.

